

Louise de Marillac

et

Antoine Portail, Directeur de la Compagnie

Dès 1640, Vincent de Paul, surchargé par les nombreuses affaires qu'il doit traiter chaque jour, a demandé à son premier compagnon de l'assister dans la direction des Filles de la Charité. Antoine Portail, né à Beaucaire le 22 novembre 1590, a rencontré Vincent de Paul dès 1610.

Monsieur Portail assume sa responsabilité de directeur des Filles de la Charité en accueillant régulièrement les Sœurs qui le désirent et en assurant les Conférences lorsque Monsieur V

Comment lire les quelques lettres de 1642 révélant une véritable tension entre Louise de Marillac et Monsieur Portail. Louise de Marillac aurait-elle mal perçu cette nomination, ne comprenant pas que Monsieur Vincent se décharge sur un autre de sa responsabilité face aux Filles de la Charité ? Dans une lettre à Vincent de Paul du 6 juillet 1642, elle signale les difficultés qu'elle rencontre. Monsieur Portail propose aux Sœurs de faire la retraite, sans l'avertir. Il ne lui est pas possible de rapidement libérer ces Sœurs de leur service. Monsieur Vincent rencontre sa correspondante.

« J'avertirai M. Portail du point que nous dîmes hier et de ces retraites, et nous parlerons au retour, Dieu aidant, de tout cela, et vous me marquez toutes les choses dont il faudra l'avertir. »¹

La réponse et l'entretien avec Monsieur Vincent ne semblent pas avoir rasséréiné Louise de Marillac. En deux lettres successives², elle explique elle-même à Monsieur Portail tout ce qu'elle lui reproche. La lettre est dure : on sent une grande souffrance chez Louise de Marillac :

« [...] Monsieur quand nos Sœurs me disent que votre charité leur a dit de demander à faire la retraite, ou à changer de lieu (quoique cette manière de m'avertir soit un peu extraordinaire), il se trouve qu'il est impossible, n'ayant personne à remplir leur place utilement, et non seulement cela, mais n'en ayant aucune.

Il faudrait bien une conférence d'une bonne heure pour vous dire plusieurs exemples qui vous feraient connaître que je préférerais toujours vos avis à toutes mes raisons si je vous les pouvais dire, ou que vous eussiez le temps de les entendre, ce qui n'a pas été encore, et je crois que vous ne l'avez pas jugé à propos. »³

Toujours très polie, Louise s'efforce de tempérer ses propos, insistant sur la recherche de l'accomplissement de la volonté de Dieu en toutes choses et le respect qu'elle veut avoir pour tout Lazariste.

« J'espère que Notre Seigneur suppléera à mon défaut, puisque en vérité je ne souhaite que sa gloire et l'accomplissement de sa très sainte volonté, non pas ma justification vers nos Sœurs, ni aucune autre, sinon vers votre charité, pour le respect que je vous dois, et les obligations très grandes que toute la Compagnie vous a. »⁴

Ce conflit apparaît nettement comme un conflit d'autorité. Louise de Marillac admet bien difficilement qu'un autre empiète sur ses compétences. Monsieur Portail est très conscient du problème. Dans un premier temps, il s'impose le silence. Mais cela ne peut durer : la charité n'y trouve pas son compte. Alors, il se décide à écrire. Le début de sa lettre reflète sa profonde humilité

¹ Monsieur Vincent à Louise de Marillac - 7 juillet 1642 - Doc. 340

² La première lettre n'a pas été conservée, la deuxième, sans date, est publiée dans les Ecrits à la page 677.

³ Louise de Marillac à Monsieur Portail - sans doute fin 1642 - Ecrits 677

⁴ Louise de Marillac à Monsieur Portail - sans doute fin 1642 - Ecrits 677

« Voici le dernier mot que je n'ai pu retenir nonobstant ma résolution du silence sur ce point. Ce n'est pas pour raisonner de nouveau mais au contraire pour vous supplier très humblement d'agrèer que nous ne songions plus à tout cela, car se serait toujours à recommencer, et il y aurait danger qu'à la fin la charité mutuelle et réciproque, car je crois assurément qu'elle l'est par la grâce de Notre Seigneur, se pourrait altérer. »⁵

L'histoire des saints lui permet un peu d'humour :

« Vous savez, Mademoiselle, que la sainteté n'est pas incompatible avec les sentiments contraires. Deux saints ont autrefois prêché l'un contre l'autre avec ardeur, et, avec tout cela, ils ne laissaient pas d'être saints ; à plus forte raison votre sainteté de vie ne laissera pas de subsister avec toutes les oppositions que vous avez aux sentiments d'un méchant comme je suis. »⁶

Connaissant les dissemblances entre leurs deux tempéraments, il invite sa correspondante à se tourner vers Dieu :

« Prions Dieu de nous faire la grâce, à tous deux, de faire un bon usage de cette croix qu'il permet nous envoyer pour nous exercer et purifier de plus en plus, espérant que le tout réussira à sa gloire et à notre plus grand bien. »⁷

Monsieur Portail est persuadé que, désormais, tous les obstacles sont levés, et que la paix va maintenant régner entre eux deux. L'homme est moins compliqué que la femme.

« Il me semble qu'après cette petite ouverture de cœur que nous venons de faire vous et moi, Mademoiselle, nous aurons moyen de vivre désormais avec plus de tranquillité et d'union que devant. »⁸

Les grosses difficultés vécues sont surmontées grâce à la profonde humilité de Monsieur Portail. Une purification se fait dans le cœur de Louise. Elle comprend peu à peu que chacun a reçu de Dieu une part d'autorité distincte mais complémentaire, pour le bien des Sœurs et des pauvres.

Au long des années, une réelle amitié va établir entre Monsieur Portail et Louise de Marillac et les réunir au delà de toutes les différences. L'abondant courrier échangé entre eux le prouve.

En visite chez les prêtres de la Mission du Mans en 1646, Monsieur Portail avait accueilli et approuvé la demande de ses confrères pour une implantation de Filles de la Charité à l'hôpital de la ville où l'un d'eux est aumônier. Tout est vite réglé, quatre Sœurs arrivent, mais les membres du personnel de l'hôpital refusent de recevoir les Filles de la Charité. Ils pensent qu'elles viennent tout réglementer et qu'eux n'auront plus qu'à partir. Le bras de fer dure trois semaines, et Monsieur Portail ne peut que constater l'échec. Louise de Marillac ne s'étonne pas des difficultés rencontrées, et s'en attribue l'origine :

« Si votre charité n'avait point reconnu nos misères dès il y a longtemps, je dirais que notre bon Dieu vous les ferait expérimenter dans la peine qu'il veut que vous ayez en la négociation de l'affaire à laquelle vous travaillez si généreusement, pour le service de ses pauvres. »⁹

Louise de Marillac exprime très clairement le soutien qu'apporte Monsieur Portail à toute la Compagnie et elle souhaite son prompt retour.

« Il faut que je vous dise, en vérité, que votre absence coûte beaucoup à toute la Compagnie; nous l'éprouvons tous les jours de plus en plus.[...] Toutes nos Sœurs [...] vous saluent de tout leur cœur, vous assurant qu'elles prient bien Dieu pour vous, et leur Sœur Servante (Louise elle-même) serait trop ingrate si elle y manquait. »¹⁰

Monsieur Portail poursuit la visite des maisons des Lazaristes dans le sud-ouest de la France. Louise de Marillac, très en confiance, lui fait une demande originale, qui montre toute sa confiance en Monsieur Portail, l'intérêt qu'elle porte à Monsieur Vincent et aussi sa curiosité féminine.

⁵ Monsieur Portail à Louise de Marillac - sans doute fin 1642 - Doc. 717

⁶ Monsieur Portail à Louise de Marillac - sans doute fin 1642 - Doc. 717

⁷ Monsieur Portail à Louise de Marillac - sans doute fin 1642 - Doc. 717

⁸ Monsieur Portail à Louise de Marillac - sans doute fin 1642 - Doc. 717

⁹ Louise de Marillac à Monsieur Portail - 25 mai 1646 - Ecrits 148

¹⁰ Louise de Marillac à Monsieur Portail - 11 mai 1646 - Ecrits 145

« Puisque vous allez en Gascogne, oh ! Monsieur, n'oubliez pas de vous y faire bien savant, pour me répondre à toutes les interrogations que je vous ferai pour une plus grande connaissance de la personne qui nous est la plus chère au monde. »¹¹

Monsieur Portail part ensuite à Rome. Louise de Marillac souffre de sa longue absence, et s'inquiète beaucoup lorsqu'il tombe gravement malade.

« Il y a longtemps que je souhaite me donner l'honneur de vous écrire, si j'eusse osé vous importuner; mais l'état auquel vous êtes me fait passer toute crainte, pour vous recommander le besoin que vos pauvres Filles de Charité ont de votre retour, à ce que dans votre maladie vous ne preniez pas Paradis pour Paris. Que ferions-nous, Monsieur ? Car il me semble que la perfection que Dieu demande de toute la Compagnie attend vos charitables avertissements et conduites. Il est vrai que votre absence si longue nous a été pénible. »¹²

Le retour se fait longuement attendre. Une lettre, datée du 17 septembre, annonce son arrivée prochaine Louise répond rapidement, disant toute sa joie de l'arrivée tant attendue de Monsieur Portail.

« L'espérance que je me donnais toujours de temps en temps de votre retour m'a retenue beaucoup de fois de me donner l'honneur de vous écrire, quoique souvent je l'aie désiré[...] Je ne vous saurais assez vous témoigner la joie de toutes nos Sœurs, après le déplaisir que quelques-unes ont eu de ce qu'il avait couru un bruit, que vous étiez mort. Dieu soit béni ! Monsieur que sa bonté vous ait conservé parmi tant de dangers, et veuille sa même bonté vous amener bientôt. »¹³

Mais Monsieur Portail doit s'arrêter à Marseille. Louise est seule à Paris, car en janvier 1649, Vincent de Paul a été obligé de s'exiler après sa démarche près de Mazarin. Enfin, une lettre datée du 8 juin lui apporte un peu de réconfort :

« Ah ! Mademoiselle, que votre chère lettre m'a consolé apprenant la protection particulière du Bon Dieu sur votre personne et toute votre charitable famille en un temps auquel les plus riches et les plus puissants avaient bien de la peine à subsister et sauver leur vie[...] que votre petit Institut est vraiment de Dieu et gouverné par sa main. »¹⁴

Monsieur Portail est enfin à Paris à la fin de l'année 1649 à la grande joie de toutes les Sœurs. La correspondance révèle des sentiments très fraternels, pleins de tendresse. Le XVII^{ème} ne craint pas des expressions qui, aujourd'hui, pourraient étonner.

Une collaboration très intense entre Louise de Marillac et Antoine Portail va se vivre à partir des années 1655. Après la nouvelle approbation de la Compagnie par le cardinal de Retz en janvier 1655, l'érection solennelle de la Compagnie le 8 août suivant, Monsieur Vincent demande à Antoine Portail de mettre au point les Règles de la Compagnie des Filles de la Charité. Reprenant les premiers règlements, il organise, complète. Son ébauche de rédaction est régulièrement soumise à Louise de Marillac qui fait avec beaucoup de précisions ses observations

« Vous continuez vos bontés et moi mes libertés à augmenter vos peines, vous priant de prendre la peine de relire le neuvième article pour voir si vous y trouverez bon ces termes, en suite de ces mots qui est : « Que les Sœurs des paroisses, tant des villages que des villes, ne s'achètent aucune étoffe, tant serge que linge pour leur vêtir ; leur en étant fourni par la Supérieure de leur maison[...] »

L'article coté 15 , ajouté ou changé, est bien nécessaire si vous jugiez à propos : "Que les Sœurs Servantes proposassent à la Supérieure les besoins d'infirmité avant d'exposer leurs Sœurs dans les remèdes"; quelques-unes en usent ainsi, mais d'autres les y portent, comme la fin de l'article le prévoit.

J'omettais, Monsieur, de vous dire que le treizième article a plus besoin de bride que d'éperon, car si tôt qu'une Sœur est malade, il faut la volaille et le veau au pot, et appropriées dans leur lit comme des dames... »¹⁵

¹¹ Louise de Marillac à Monsieur Portail - 13 août 1646- Ecrits 161

¹² Louise de Marillac à Monsieur Portail - 21 juin 1647 - Ecrits 201

¹³ Louise de Marillac à Monsieur Portail - 8 octobre 1648 - Ecrits 263

¹⁴ Monsieur Portail à Louise de Marillac - 8 juin 1649 - Doc. 552

¹⁵ Louise de Marillac à Monsieur Portail - 29 novembre 1656 - Ecrits 527 - cf. aussi Ecrits 800

Lorsqu'une de ses interrogations se présente à son esprit, elle la transmet aussitôt à Monsieur Portail, la soumettant à son jugement :

« Je ne sais, s'il ne sera pas nécessaire de mettre un article qui dise que nos Sœurs doivent être établies du consentement de Monseigneur l'Evêque? »¹⁶

Toujours pressée de voir aboutir les choses, Louise de Marillac bouscule un peu le rédacteur. En mai 1658, deux Sœurs doivent partir avec la duchesse de Ventadour pour le nouvel établissement d'Ussel. Louise aimerait qu'elles puissent emporter une copie des Règles.

« J'appréhende bien de vous trop presser, vous disant que nos Sœurs doivent partir lundi matin, avec Madame la Duchesse de Ventadour et qu'il me paraît très nécessaire, qu'elles emportent une copie des principaux articles des Etablissements [...] En vous faisant ces remarques, je n'entends pas, Monsieur, rien exclure de ce que vous jugerez à propos d'y mettre.»¹⁷

Les dernières lettres échangées entre Monsieur Portail et Louise de Marillac montrent que la Supérieure de la Compagnie des Filles de la charité apprécie le rôle du Directeur dans sa relation aux Sœurs. Ce qui avait été source de conflit, est vraiment devenu un réel partage des responsabilités :

« Notre Sœur Françoise Fanchon a pris aujourd'hui l'avis de Monsieur Portail sur son désir de faire demain, jour de Saint-François son renouvellement annuel, et il n'y a point trouvé de difficulté. Elle supplie votre charité, si elle l'agrée, de l'offrir à Dieu en la manière qu'elle doit faire. »

En regardant vivre Louise de Marillac et Antoine Portail, on ne peut que constater qu'ils ne sont pas restés sur les incompréhensions de 1642. Louise a su dépasser sa propre susceptibilité, Antoine Portail a su accepter sa collaboratrice avec son tempérament, ses exigences.

Ils nous apprennent que vivre une vraie collaboration exige de reconnaître ses propres richesses et manques et de consentir à les reconnaître en l'autre et d'en découvrir la complémentarité.

¹⁶ Louise de Marillac à Monsieur Portail - 11 mai 1658 - Ecrits 592

¹⁷ Louise de Marillac à Monsieur Portail - samedi 11 mai 1658 - Ecrits 592